

**AVENANT au REGLEMENT INTERIEUR du  
CONSEIL REGIONAL de DISCIPLINE de CAEN  
du 15 JANVIER 2024**

Le 15 janvier 2024, les membres du Conseil Régional de Discipline représentant les barreaux du ressort de la Cour d'Appel de CAEN, réunis en assemblée générale, ont voté la modification de l'**article 5 « CHAMP D'APPLICATION »** figurant au Règlement Intérieur du 21 juillet 2023 qui se présentera désormais comme suit :

**« ARTICLE 5 – CHAMP D'APPLICATION :**

Le présent REGLEMENT INTERIEUR est celui applicable au Conseil Régional de Discipline des avocats des barreaux du ressort de la Cour d'Appel de CAEN.

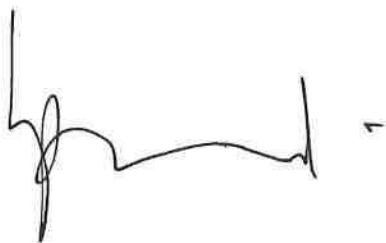
Il annule et remplace toute autre version antérieure du règlement intérieur de la juridiction.

Il est notifié dans un délai de huit jours de son adoption par le Conseil de discipline, aux bâtonniers du ressort, au procureur général.

**Il fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'Ordre de chaque Barreau et sur le site internet de chaque Ordre lorsqu'il en possède un. »**

Fait à CAEN, le 15 janvier 2024

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a vertical line extending downwards.